

11^{ème} Salon des Indépendants 2010 sous chapiteau
Du 2 au 10 Octobre

Bulletin de candidature : A retourner à ALP 33 rue Bossuet 69006 LYON avant le 5 Juin 2010

- Joindre un CV de votre parcours artistique (sauf adhérents ALP)
- 5/6 photos d'œuvres que vous souhaiteriez exposer et parmi lesquelles la sélection sera faite.
- Ces photos, de très bonne qualité peuvent être envoyées par internet sur la messagerie alp-infos@orange.fr ou par courrier postal
- Dans les deux cas, préciser pour ou sur chaque photo, **votre nom, le titre de l'œuvre et ses dimensions** (Hauteur x Largeur en cm)
- Si envoi par courrier : **1 enveloppe** à votre nom, suffisamment affranchie pour retour des photos ou des dossiers.
- **ATTENTION Les œuvres exposées seront obligatoirement, celles retenues par le jury. Largeur mini de chaque œuvre 60cm quelque soit la technique.**

Remplir très lisiblement

Nom _____ Prénom _____ Nom d'artiste _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 N°téléphone fixe : _____ N°téléphone portable : _____
 Adresse Email *A renseigner très lisiblement* _____

Tableaux proposés à la sélection (titres des œuvres à écrire très lisiblement en lettres MAJUSCULES)

Titres des œuvres proposées	Technique	Dimensions (en cm)		Valeur en €	Œuvres sélectionnées (Cadre réservé à l'ALP)
		Hauteur	Largeur		

Partie réservée à l'ALP, ne pas détacher

11^{ème} Salon des Indépendants sous chapiteau

Remplir également la partie ci-dessous. Elle vous sera renvoyée avec la mention des décisions prises par le jury.

En cas de sélection, ce document devra nous être retourné **avant le 15 Juillet 2010** dernier délai, accompagné d'un chèque de **90€**

Nom _____ Prénom _____ Nom d'artiste _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 N°téléphone fixe : _____ N°téléphone portable : _____
 Adresse Email : _____

Tableaux proposés à la sélection

Titres des œuvres proposées	Technique	Dimensions (en cm)		Valeur en €	Œuvres sélectionnées (Cadre réservé à l'ALP)
		Hauteur	Largeur		
Droits d'accrochage dus (Cadre réservé à l'ALP)					

Partie réservée à l'ALP, ne pas détacher

1 - Vos œuvres n'ont pas été sélectionnées par le jury un courrier vous sera adressé avec restitution des photos des œuvres proposées.

2 - Une ou plusieurs de vos œuvres ont été sélectionnées par le jury, merci de respecter les procédures suivantes et de prendre connaissance du règlement

❖ **Conditions pour participer au Salon des Indépendants** : Confirmation de votre présence au Salon des Indépendants en renvoyant ce talon à **ALP, 33 rue Bossuet, 69006 LYON** signé et accompagné d'un chèque du montant de la participation avant le **15 Juillet 2010**. Les photos envoyées par courrier vous seront restituées lors du dépôt des œuvres.

❖ **Participation aux frais** : forfait de **90€** par peintre.

❖ **Dépôt des œuvres sous le chapiteau** : vendredi 1^{er} octobre de 9h à 12 h

Consignes

- Chaque tableau devra être identifié au dos avec le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre
- Les tableaux seront prêts à accrocher avec une cordelette solide tenue par deux pitons à environ 1/3 de distance du haut (pas de crochet central), sans cadre sauf éventuellement "cache-clous" ou "caisse américaine"
- **Les œuvres sélectionnées ne pourront être remplacées et seront d'une largeur minimum de 60 cm quelque soit la technique utilisée.**
- **Ouverture de l'exposition** le 2 Octobre 2010 à 14 Heures et tous les jours de 9h à 19h
- **Vernissage** : 5 Octobre 2010 à 19h

❖ **Retrait des œuvres** : **Dimanche 10 Octobre à partir de 17h**. Il est impératif de respecter les dates et horaires. Le chapiteau sera démonté le lendemain, et les œuvres ne pourront rester sur place. Merci de faire retirer vos œuvres par quelqu'un de votre choix. L'ALP décline toute responsabilité quant au vol ou éventuels dommages causés à une œuvre qui n'aurait pas été récupérée dans les délais.

❖ **Vente des œuvres** : L' A. L. P ne prélève aucun pourcentage sur les ventes des œuvres. Les peintres exposants sont mis en relation directe avec les acquéreurs potentiels.

❖ **Assurance** : l'Académie Lyonnaise de Peinture et les responsables du site d'accueil de l'exposition, ne se chargent d'aucune assurance des œuvres. Les peintres peuvent assurer eux-mêmes leurs œuvres, s'ils le jugent nécessaire. La responsabilité de l'association ne pourra en aucun cas être engagée. Nous soulignons le fait que le chapiteau sera gardé la nuit par un vigile, le jour par les exposants.

❖ **Permanences** : Les exposants sont tenus d'assurer au moins deux demi-journées de permanence sous le chapiteau (sauf les exposants non-adhérents à l'ALP et résidant en dehors de la région), Pour les personnes concernées, il est demandé de prévoir votre inscription aux permanences lors du dépôt des œuvres, que ce dépôt soit fait par vous-même ou par une personne déléguée par vos soins.

❖ **Déclaration de l'exposant** : l'exposant déclare, « je dégage l'Académie Lyonnaise de Peinture de toute responsabilité en ce qui concerne les risques de quelque nature qu'ils soient durant l'exposition et les erreurs ou omissions qui pourraient être faites sur le catalogue ».

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

En pièces jointes à ce bulletin

- Chèque de 90 € à l'ordre de l'Académie Lyonnaise de Peinture

A renvoyer à :

Académie Lyonnaise de Peinture 33, rue Bossuet 69006 LYON

avant le 15 Juillet 2010

Plus d'informations : alp-infos@orange.fr